

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

Le 8 avril 2024
À une séance ordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :

Son honneur le Maire Martin St-Laurent

Et les conseillers suivants : Monsieur Bernard Dupont, Monsieur Danny Bouchard, Madame Cindy Vignola, Monsieur Daniel Bergeron et Monsieur Shannon Power.

Était absent : Monsieur Marco Ouellet.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe Couture, greffière et directrice générale adjointe, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – Adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Résolution – Adoption du procès-verbal;

3. Résolution – Adoption des comptes à payer;

4. Résolution – Dépôt du bordereau de correspondance;

5. Résolution – Embauche de Monsieur Richard Viau au poste de chargé à l'entretien des bâtiments;

6. Résolution – Embauche de Monsieur Emmanuel Guay au poste de chargé à l'entretien des bâtiments;

7. Résolution – Embauche de deux chargés à l'entretien des bâtiments à durée déterminée pour le département immeubles et projets;

8. Résolution – Vente d'immeubles à la MRC de Caniapiscau;

9. Résolution pour accepter l'offre de service de Construction Samuel Desrosiers pour la transformation de la maison sise au 4 rue des Mélèzes à Fermont en deux unités de logement;

10. Résolution pour accepter l'offre de service de Dexter Québec Inc. pour la construction de ponceaux sur la rue Duchesneau;

11. Résolution pour autoriser la vente de dix terrains sur la rue du Parc;

12. Résolution – Demande de prolongation de réseau Hydro-Québec – Parc industriel 389;

13. Résolution pour autoriser Madame Emanuelle Garneau-Mignot à déposer une demande d'aide financière à la Société du Plan-Nord;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

14. Résolution – Demande de prolongement de réseau Hydro-Québec – Secteur rue du Parc;
15. Résolution pour amender la résolution R24-01-11 afin d'ajouter deux radios pour le Service de sécurité incendie;
16. Résolution pour accepter la soumission du Centre d'ordinateur STO pour les licences annuelles de Microsoft;
17. Résolution pour accepter la soumission de Girard Tremblay Gilbert, arpenteur géomètre, pour l'immatriculation afin de permettre l'acquisition d'une partie des terres publiques afin de créer le nouvel emplacement pour l'Hôtel de ville;
18. Résolution pour adopter le règlement numéro 491 amendant le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera supprimée;
19. Résolution pour adopter le règlement numéro 492 amendant le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage concernant les limites de la zone H01-078 et de la zone R02-055;
20. Résolution pour l'adoption du règlement numéro 493 amendant le règlement numéro 304 relatif à la paix et l'ordre dans les endroits publics;

PÉRIODE DE QUESTIONS

21. Résolution – Rééquilibrage du rôle triennal d'évaluation municipal pour les années 2025, 2026 et 2027;
22. Résolution – Fermeture de la séance.

R24-04-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, avec modification, en ajoutant la résolution R24-04-21 Résolution – Rééquilibrage du rôle triennal d'évaluation municipal pour les années 2025, 2026 et 2027 et en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R24-04-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-04-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 mars 2024, au montant de **2 301 610,85 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 03-24

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶ **2 301 610,85 \$**

Paiements Internet : 4435 à 4464 **1 322 213,14 \$**

Paiements par chèque : 28768 à 28831 **190 255,88 \$**

Paiements par Transphère : S12563 à S12641 **450 094,57 \$**

Chèques de moins de 1 000 \$ **23 119,54 \$**

Chèques de 1 000 \$ et plus **1 939 444,05 \$**

1 962 563,59 \$

1 962 563,59 \$

Dépôts de paies # 09 à 13 **339 047,26 \$**

GRAND TOTAL **2 301 610,85 \$**

Sandra GAGNON, Trésorière.

R24-04-04

RÉSOLUTION – DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de mars 2024, faisant état de la correspondance reçue et devant être présentée au Conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE le bordereau de correspondance du mois de mars 2024 soit approuvé;

ADOPTÉE

R24-04-05

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR RICHARD VIAU AU POSTE DE CHARGÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE deux postes de chargés à l'entretien des bâtiments ont été affichés le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de procéder à l'embauche de Monsieur Richard Viau;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'embauche de Monsieur Richard Viau au poste de chargé à l'entretien avec une date d'entrée en fonction le 1^{er} mai 2024;

D'AUTORISER ET MANDATER Madame Sarah Bélanger, CRIA, conseillère en ressources humaines, à signer un contrat avec Monsieur Viau en suivant et en respectant les clauses prévues dans la convention collective des cols bleus;

DE SOUHAITER la bienvenue à Monsieur Richard Viau dans l'équipe de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

R24-04-06

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE MONSIEUR EMMANUEL GUAY AU POSTE DE CHARGÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE deux postes de chargés à l'entretien des bâtiments ont été affichés le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de procéder à l'embauche de Monsieur Emmanuel Guay;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'embauche de Monsieur Emmanuel Guay au poste de chargé à l'entretien avec une date d'entrée en fonction le 1^{er} mai 2024;

D'AUTORISER ET MANDATER Madame Sarah Bélanger, CRIA, conseillère en ressources humaines, à signer un contrat avec Monsieur Viau en suivant et en respectant les clauses prévues dans la convention collective des cols bleus;

DE SOUHAITER la bienvenue à Monsieur Emmanuel Guay dans l'équipe de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-04-07

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE DEUX CHARGÉS À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LE DÉPARTEMENT IMMEUBLES ET PROJETS

CONSIDÉRANT QUE deux postes de chargés à l'entretien des bâtiments ont été affichés le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT les projets de rénovations à venir pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE deux candidats supplémentaires se sont démarqués lors du processus de sélection pour les postes affichés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROCÉDER à l'embauche de Messieurs Gino Lévesque et Jeff Francoeur à titre de chargés à l'entretien des bâtiments pour une durée déterminée de 1 an ayant une date de début d'emploi le 1^{er} mai 2024;

D'AUTORISER ET MANDATER Madame Sarah Bélanger, CRIA, conseillère en ressources humaines, à signer un contrat avec Messieurs Lévesque et Francoeur en suivant et respectant les clauses prévues dans la convention collective des cols bleus;

ADOPTÉE

R24-04-08

RÉSOLUTION – VENTE D'IMMEUBLES À LA MRC DE CANIAPISCAU

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de Caniapiscau datée du 22 mars 2024 relative à la cession d'immeubles propriété de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de Caniapiscau en matière de logements pour leur personnel;

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu d'appuyer la MRC de Caniapiscau dans ses démarches;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CÉDER le lot 5 966 834 à la MRC de Caniapiscau au montant de 36 100 \$ soit la valeur au rôle d'évaluation municipal;

DE CÉDER le lot 5 966 833 à la MRC de Caniapiscau au montant de 36 100 \$ soit la valeur au rôle d'évaluation municipal;

DE CÉDER la maison mobile sise au 39, rue Champlain, à la MRC de Caniapiscau au montant de 60 000 \$;

D'AUTORISER la location du lot 5 965 688 à la MRC de Caniapiscau;

D'ACCEPTER la cession à titre gratuit d'une camionnette Ford F150 2011 de la MRC de Caniapiscau à la Ville de Fermont;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE tous les frais et honoraires professionnels soient à la charge de la MRC de
Caniapiscau;

DE MANDATER Me Mélanie Boulay, notaire, pour la rédaction des actes requis
aux fins des présentes;

DE MANDATER Monsieur Martin St-Laurent, maire, et Madame Marie Philippe
Couture, greffière et directrice générale adjointe, ou Monsieur Claude Gagné,
directeur général, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

R24-04-09

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE CONSTRUCTION
SAMUEL DESROSIERS POUR LA TRANSFORMATION DE LA MAISON SISE
AU 4 RUE DES MÉLÈZES À FERMONT EN DEUX UNITÉS DE LOGEMENT**

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été transmise à cinq entrepreneurs
différents pour la transformation en deux unités de logement du 4 rue des
Mélèzes;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande de prix, trois entrepreneurs ont
soumis une offre aux montants suivants :

RPO Construction	121 581,00 \$
MKR Construction	104 433,77 \$
Construction Samuel Desrosiers	76 603,32 \$

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions soumises;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de Construction Samuel Desrosiers au montant de
76 603,32 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

R24-04-10

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE DEXTER
QUÉBEC INC. POUR LA CONSTRUCTION DE PONCEAUX SUR LA RUE
DUCHESNEAU**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé sur le système électronique
d'appel d'offres du Gouvernement du Québec le 29 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres public, la Ville a reçu deux
soumissions soient :

Dexter Québec inc.	1 368 000 \$ taxes en sus
Construction B.C.K inc.	1 711 862 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier Bouchard, directeur des services
techniques, a confirmé la validité de la soumission de Dexter Québec inc.;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE la dépense était prévue au budget 2024 de la Ville de Fermont

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de Dexter Québec inc. au montant de 1 368 000 \$ taxes en sus, pour la construction de ponceaux sur la rue Duchesneau;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

R24-04-11

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DE DIX TERRAINS SUR LA RUE DU PARC

CONSIDÉRANT QUE La Ville de Fermont est propriétaire du lot 5 966 341;

CONSIDÉRANT la construction d'infrastructures municipales et un plan projet de lotissement prévoyant 15 terrains résidentiels multiplex à construire sur ledit lot en front de la rue du Parc;

CONSIDÉRANT QU'UNE promesse de vente sera signée entre la Ville de Fermont et l'entreprise 9435-4081 Québec inc. (Buanderie de la Caniapiscau) pour la vente de 10 terrains au montant de 76 500 \$ chacun, taxes en sus, pour la construction de bâtiments résidentiels multiplex conforme à la réglementation municipale applicable;

CONSIDÉRANT QUE des opérations cadastrales ultérieures préciseront les dimensions définitives desdits terrains;

CONSIDÉRANT l'opportunité de céder lesdits terrains dans le respect des conditions prévues à la promesse de vente;

CONSIDÉRANT QUE cette promesse de vente est assortie d'une garantie de 25 000 \$ et autres conditions;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Claude Gagné, directeur général, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous documents relatifs à la promesse de vente de ces terrains;

QUE le conseil municipal autorise la vente de 10 terrains à l'entreprise 9435-4081 Québec inc. (Buanderie de la Caniapiscau) le tout suivant les termes et conditions mentionnés dans la promesse de vente;

QUE toutes les dépenses en honoraires et frais professionnels (notaire, arpenteur-géomètre, etc.) soient à la charge de l'acheteur;

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Martin St-Laurent, maire, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, ou Madame Marie Philippe Couture,

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

directrice générale adjointe et greffière, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont et signer tous les documents relatifs à la cession de ces terrains;

ADOPTÉE

R24-04-12

RÉSOLUTION - DEMANDE DE PROLONGATION DE RÉSEAU HYDRO-QUÉBEC – PARC INDUSTRIEL 389

CONSIDÉRANT QUE la Ville construira une première phase du réseau routier du Parc industriel 389 en 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur nécessitera également une desserte en électricité;

CONSIDÉRANT la proposition d'Hydro-Québec numéro DCL-23404640 datées du 13 mars 2024 relativement à ces travaux de prolongement de réseau;

CONSIDÉRANT l'approbation des travaux par le directeur général, Monsieur Claude Gagné le 15 mars 2024 et qu'il y a lieu d'entériner ladite approbation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

D'ACCEPTER la proposition numéro DCL-23404640 et l'entente d'évaluation pour travaux majeurs d'Hydro-Québec datée du 13 mars 2024;

D'APPROUVER les conditions énoncées par Hydro-Québec à ladite proposition, notamment les coûts de travaux estimés de 154 500 \$ plus taxes applicables;

D'AUTORISER une variation de plus ou moins 30 % des coûts à être validée par Monsieur Claude Gagné, directeur général, en fonction des conditions réelles de chantier et que celui-ci en informe le conseil municipal, le cas échéant;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au surplus non affecté de la Ville de Fermont;

D'AUTORISER la constitution de nouvelles servitudes en faveur d'Hydro-Québec dans le cadre des travaux si celles-ci sont requises;

DE MANDATER Madame Naomie Mc Mahon Hodebert, directrice du Service immeubles et projet, et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

R24-04-13

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME EMANUELLE GARNEAU-MIGNOT À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont souhaite entreprendre la réfection de la piste d'athlétisme du parc du Ruisseau, un espace central où les citoyens de Fermont peuvent profiter d'une panoplie d'activités;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE la piste d'athlétisme et les deux terrains de soccer en son centre nécessitent une intervention urgente;

CONSIDÉRANT QUE la Société du Plan Nord offre un programme de subvention auquel la Ville de Fermont serait éligible pour son projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Emanuelle Garneau-Mignot, directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière à la Société du Plan Nord pour son projet de réfection des plateaux sportifs extérieurs du parc du Ruisseau;

D'AUTORISER Madame Emanuelle Garneau-Mignot, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer tous les documents pour la demande d'aide financière à la Société du Plan Nord pour son projet de réfection des plateaux sportifs extérieurs du parc du Ruisseau;

QUE la Ville de Fermont s'engage à payer la partie des coûts non admissible au programme pour la réalisation du projet;

ADOPTÉE

R24-04-14

RÉSOLUTION - DEMANDE DE PROLONGEMENT DE RÉSEAU HYDRO-QUÉBEC – SECTEUR RUE DU PARC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a des terrains disponibles pour construction résidentielle en front de la rue du Parc;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur nécessite une desserte en électricité;

CONSIDÉRANT la proposition d'Hydro-Québec DCL-23404615 datée du 3 avril 2024, relative à ces travaux de prolongement de réseau;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

D'ACCEPTER la proposition DCL-23404615 et l'entente d'évaluation pour travaux majeurs d'Hydro-Québec datée du 3 avril 2024;

D'APPROUVER les conditions énoncées par Hydro-Québec, notamment les coûts de travaux estimés de 13 000 \$ (incluant une préautorisation de variation de plus ou moins 30 % des coûts), plus taxes applicables;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au surplus non affecté de la Ville de Fermont;

D'AUTORISER la constitution de nouvelles servitudes en faveur d'Hydro-Québec dans le cadre des travaux si celles-ci sont requises;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

DE MANDATER Madame Naomie Mc Mahon Hodebert, directrice du Service immeubles et projet, et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

R24-04-15

RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉSOLUTION R24-01-11 AFIN D'AJOUTER DEUX RADIOS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a converti un véhicule en véhicule d'intervention et qu'il y a lieu d'y installer une radio;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inventaire des radios, une radio a été perdue;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AMENDER la résolution R24-01-11 afin d'ajouter deux radios à la facturation au montant de 29,95 \$ taxes en sus par mois pour la radio mobile et de 39,95 \$ taxes en sus, pour la radio portative;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

R24-04-16

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DU CENTRE D'ORDINATEUR STO POUR LES LICENCES ANNUELLES DE MICROSOFT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le contrat des licences pour Microsoft;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission du Centre d'ordinateurs STO;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la soumission du Centre d'ordinateurs STO au montant de 30 434,40 \$ taxes en sus, pour le renouvellement des licences Microsoft;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

R24-04-17

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE GIRARD TREMBLAY GILBERT ARPENTEURS- GÉOMÈTRE POUR L'IMMATRICULATION AFIN DE PERMETTRE L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DES TERRES PUBLIQUES AFIN DE CRÉER LE NOUVEL EMPLACEMENT POUR L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire les levés préliminaires pour permettre l'analyse foncière afin d'acquérir une partie des terres publiques afin de créer un nouvel emplacement pour un éventuel hôtel de ville;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs-géomètres;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de Girard Tremblay Gilbert au montant de 14 900 \$, taxes en sus, afin de permettre l'acquisition d'une partie des terres publiques pour un éventuel terrain pour un hôtel de ville;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

R24-04-18

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 491 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 DE FAÇON À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE I01-050 À MÊME LA ZONE H01-071 QUI SERA SUPPRIMÉE

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Bernard Dupont a donné avis de motion à la séance ordinaire du 12 février 2024, qu'à une séance ultérieure il serait proposé d'adopter le règlement numéro 491 pour amender le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera ainsi supprimée;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Bernard Dupont a déposé à la séance ordinaire du 12 février 2024 le règlement numéro 491 pour amender le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera ainsi supprimée;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 125,126 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée de consultation publique a été tenue le 5 mars 2024 à 16 h;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette assemblée de consultation publique et la révision du premier projet de règlement, aucune modification n'a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adoptée à la séance ordinaire du 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du deuxième projet de règlement, aucune demande de participation au référendum n'a été enregistrée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement numéro 491 amendant le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera supprimée;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

RÈGLEMENT NUMÉRO 491 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 DE FAÇON À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE I01-050 À MÊME LA ZONE H01-071 QUI SERA SUPPRIMÉE

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un règlement pour amender le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera ainsi supprimée.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 - MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 165, tel que prescrit par l'article 1.1.5 a) et joint sous l'appellation de « cédule A » est amendé en y effectuant les modifications suivantes :

« Les limites des zones I01-050 sont modifiées pour y inclure entièrement la zone H01-071. Le tout tel que montré aux annexes « A » et « B » faisant partie intégrante du présent règlement;

La zone 01-050 sera bornée comme suit :

Au Nord : par la limite est de la zone R02-055

À l'Est : par la limite ouest des zones R02-056 et P01-047

Au Sud : par la rue du Parc

À l'Ouest : par la limite est de la zone R02-056

La zone H01-071 est supprimée pour faire partie intégrante de la zone I01-050. »

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS

Toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 165 incompatibles avec le présent règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

ANNEXE « A »
ZONAGE ACTUEL



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**ANNEXE « B »
ZONAGE MODIFIÉ**



R24-04-19

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 492 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE CONCERNANT LES LIMITES DE LA ZONE H01-078 ET DE LA ZONE R02-055

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Cindy Vignola a donné avis de motion à la séance ordinaire du 12 février 2024, qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter le règlement numéro 492 pour amender le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage concernant les limites des zones R02-055 et H01-078;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Cindy Vignola a déposé à la séance ordinaire du 12 février 2024, le règlement numéro 492 pour amender le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage concernant les limites des zones R02-055 et H01-078;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 125,126 et 127 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée de consultation publique a été tenue le 5 mars 2024 à 16 h;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette assemblée de consultation publique et la révision du premier projet de règlement, aucune modification n'a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adoptée à la séance ordinaire du le 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du deuxième projet de règlement, aucune demande de participation au référendum n'a été enregistrée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseille Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'ADOPTER le règlement numéro 492 amendant le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage concernant les limites de la zone H01-078 et de la zone R02-055;

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 492 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 165 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE CONCERNANT LES
LIMITES DE LA ZONE H01-078 ET DE LA ZONE R02-055**

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un règlement pour amender le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage concernant les limites des zones R02-055 et H01-078;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 - MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 165, tel que prescrit par l'article 1.1.5 a) et joint sous l'appellation de « cédule A » est amendé en y effectuant les modifications suivantes :

Les limites des zones « H01-078 » et « R02-055 » sont modifiées. Le tout tel que montré aux annexes « A » et « B » faisant partie intégrante du présent règlement;

La zone « H01-078 » sera bornée comme suit :

Au Nord :	par la limite sud de la zone R02-055
À l'Est :	par la limite ouest de la zone R02-055
Au Sud :	par la limite nord de la zone H01-072
À l'Ouest :	par la limite est de la zone R02-051

La zone « R02-055 » sera bornée comme suit :

Au Nord :	par la limite sud de la zone R02-061
À l'Est :	par la limite ouest des zones 01-050, H01-008 et R02-056
Au Sud :	par la limite nord des zones H01-078 et H01-072
À l'Ouest :	par la limite est de la zone R02-061

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS

Toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 165 incompatibles avec le présent règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

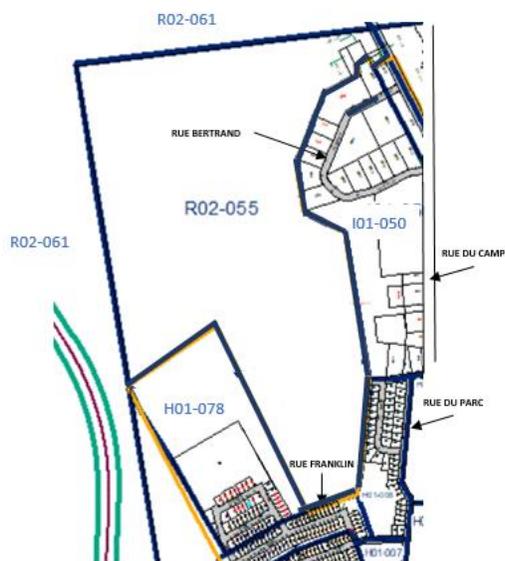
ADOPTÉ

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont

ANNEXE « A »
ZONAGE ACTUEL



ANNEXE « B »
ZONAGE MODIFIÉ



R24-04-20

**RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 493
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304 RELATIF À LA PAIX ET
L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

CONSIDÉRANT que l'article 5.2 du règlement numéro 304 relatif à la paix et l'ordre ne fait aucune mention des heures où un bruit excessif est intoléré;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'encadrer les heures où les bruits excessifs ne peuvent être tolérés surtout en ce qui a trait aux bruits excessifs occasionnés par des travaux de construction;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 11 mars 2024 et que l'avis de motion a été donné à cette même séance par le conseiller Bernard Dupont;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AMENDER le règlement numéro 304 en ajoutant l'article 5.3 se lisant comme suit :

Tout travaux de construction dans un bâtiment résidentiel ne pourra être effectué entre 23 h et 7 h.

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 493 AMENDANT LE RÈGLEMENT 304 RELATIF À LA
PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2– MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.2

Le texte de l'article 5.2 est modifié par :

Il est interdit à toute personne de faire du bruit excessivement, de manière à nuire au bien-être, confort et repos du voisinage.

Tout travaux de construction dans un bâtiment résidentiel occasionnant un bruit excessif ne pourra être effectué entre 23 h et 7 h du dimanche au lundi.

Cet article ne s'applique pas aux entrepreneurs qui effectuent des travaux de déneigement des aires de stationnement, ainsi qu'à toute personne chargée du déneigement des rues de la Municipalité.

ARTICLE 3- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

R24-04-21

**RÉSOLUTION – RÉÉQUILIBRATION DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION
MUNICIPAL POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027**

CONSIDÉRANT QUE la firme Évimbec est la firme d'évaluateurs agréés chargée de la mise à jour du rôle d'évaluation municipal de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les valeurs foncières pour le rôle triennal des années 2025, 2026 et 2027;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

DE MANDATER la firme Évimbec pour la mise à jour du rôle d'évaluation municipal pour les années 2025, 2026 et 2027 par la réévaluation des immeubles sis sur le territoire de la Ville de Fermont;

DE MANDATER la firme Évimbec afin de représenter la Ville dans tout dossier de contestation, le cas échéant;

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes;

ADOPTÉE

R24-04-22

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 37.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE